

## **Formation B.N.S.S.A. 2021 - 2022** (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)

La formation organisée conjointement par l'Association de Protection Civile du Maine-et-Loire et la mairie de Segré se déroulera à **SEGRÉ** du mois d'octobre 2021 au mois d'avril 2022.

**Date limite retour dossier d'inscription : le lundi 20 septembre 2021**

**Test de sélection physique : samedi 25 septembre 2021 (piscine des Nautilus à Segré).**

250 mètres palmes, masque et tuba en 4'15" maximum  
50 mètres (25 nage libre et 25 remorquage mannequin) en 1'30" maximum  
1 épreuve d'apnée

*Frais de dossier et de présélection : 30,00 € (à joindre au dossier / chèque libellé Protection Civile 49 / encaissement immédiat)*

**Stage de formation Premiers Secours en Equipe de niveau 1 :**  
(Présence obligatoire exigée – absence sur justificatif obligatoire)

Le stage P.S.E.1 se déroulera Salle de l'Amitié – Groupe Million – 4 rue de la Roirie – Segré :  
Les samedi 16 et dimanche 17 octobre 2021, et du lundi 25 au mercredi 27 octobre 2021 inclus, de 08h30 à 18h00.

*Chaque candidat se doit d'assister entièrement aux 5 journées de formation pour valider son PSE1, nécessaire à l'inscription à l'examen du BNSSA.*

*Repas à la charge du stagiaire - Frais de la formation : 300 € (à joindre au dossier/chèque libellé Protection Civile 49 / encaissement à partir du 28 octobre 2021)*

**Cours pratiques en piscine (piscine des Nautilus à Segré) :**  
(Présence obligatoire exigée – absence sur justificatif obligatoire)

**Programme :** Natation et sauvetage (apnées, remorquage, palmage avec masque et tuba, prises de dégagements), préparations en examen blanc.

Les cours auront lieu les **samedis de 14h00 à 16h00** aux dates ci-dessous :

13, 20 & 27 novembre 2021 / 04, 11 & 18 décembre 2021

08, 15, 22 & 29 janvier 2022 / 05 & 26 février 2022

05, 12, 19 & 26 mars 2022

*1 cours supplémentaire en avril selon la date d'examen*

*Frais pratique piscine : 245 € (à joindre au dossier / chèque libellé Protection Civile 49 / encaissement janvier 2022)*

**Stage de formation à la réglementation (piscine des Nautiles à Segré) :**  
***(Présence obligatoire exigée – absence sur justificatif obligatoire)***

Le stage sur la réglementation des baignades se déroulera les samedis de 16h30 à 18h30 aux dates ci-dessous : (Prévoir collation entre cours en piscine et réglementation).

20 novembre 2021 / 04 & 18 décembre 2021  
08 & 22 janvier 2022 / 05 & 26 février 2022 / 12, 19 & 26 mars 2022  
1 cours en avril selon la date d'examen

**Date de l'examen du BNSSA : vendredi 08 avril 2022\* (à confirmer)**

*\*Un examen de rattrapage départemental est organisé en mai pour les candidats ayant échoués ou n'ayant pu se présenter à l'examen initial. En cas d'échec à l'examen initial les candidats continuent à bénéficier d'un entraînement jusqu'à l'examen de rattrapage. Les formateurs se réservent le droit de ne pas présenter un candidat ayant un niveau physique insuffisant.*

**Conditions d'inscription pour la sélection :**

- ☞ Être âgé(e) de 17 ans le jour de l'examen (diplôme attribué le jour de la majorité du candidat).
- ☞ Posséder un bon niveau en natation
- ☞ Être reconnu(e) apte médicalement

**Constitution du dossier d'inscription :**

- ☞ Fiche de candidature B.N.S.S.A. (*imprimé fourni à compléter*)
- ☞ Copie lisible de votre certificat PSE1 (*si déjà titulaire – avec formation continue à jour*)
- ☞ Copie de votre pièce d'identité nationale recto/verso ou passeport en cours de validité
- ☞ Autorisation parentale si mineur (*imprimé fourni à compléter*)
- ☞ Convention de la formation (*imprimé fourni / datée & signée*)
- ☞ 1 photo d'identité récente en couleur
- ☞ 1 certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive
  
- ☞ Règlement de 30,00 € (*ordre Protection Civile 49*)
  
- ☞ Règlement de 245,00 € (*ordre Protection Civile 49*) Piscine et réglementation
  
- ☞ Règlement de 300,00 € (*ordre Protection Civile 49*) si vous devez vous former au PSE1 initial

**OU**

- ☞ Règlement de 70,00 € (*ordre Protection Civile 49*) + copie du certificat initial Premiers Secours en Equipe niveau 1 (+ si besoin, copie de l'attestation de dernière formation continue) si vous devez effectuer simplement une Formation Continue annuelle PSE 1

*(Partenaire de la région Pays de la Loire, nous acceptons le E-PASS JEUNES CULTURE SPORT « ENGAGEMENT CITOYEN ». Celui-ci permet une déduction de 60 euros sur l'un des règlements)*

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser auprès du responsable pédagogique de la formation :  
**M. LE DOEUFF Eric au 06 14 72 79 38.**

**Retour du dossier complet au plus tard le lundi 20 septembre 2021 cachet de la poste faisant foi à :**  
**Protection Civile – BP 60064 – SAINTE GEMMES SUR LOIRE – 49137 Les Ponts de Cé cedex**



**FICHE DE CANDIDATURE**  
**Formation B.N.S.S.A - SEGRE**

**NOM** (en majuscules) :

**Prénom** :

**Date de naissance** : (Jour/ Mois/ Année) :

**Lieu de naissance** (Ville et n° département ou pays) :

**Adresse complète de la résidence actuelle**

**Code Postal** :

**Ville** :

 (Domicile) :

 (portable) :

**E. Mail** :

**Adresse familiale complète** (*si différente*)

**Code Postal** :

**Ville** :

 (Domicile) :

 (portable) :

**Certificat de secourisme** :

**PSE1 ou PSE2 obtenu le** :

Je m'engage à participer à l'ensemble des différentes formations, à fournir toutes les photocopies et renseignements et à participer à l'examen du **B.N.S.S.A.** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Fait à  
Signature

Le



## AUTORISATION PARENTALE SI MINEUR

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame .....  
demeurant.....  
et agissant en qualité de père ou mère, autorise mon fils ou ma fille.....  
demeurant .....  
à se présenter à la formation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique se déroulant de  
septembre 2021 à avril 2022.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

A....., le.....

Signature :

## CONVENTION DE FORMATION

La formation est assurée par les formateurs de l'Association de Protection Civile du Maine-et-Loire, sous la coordination de Mr LE DOEUFF Eric.

Les cours comprennent des apports théoriques (cours magistraux, ...), des apports pratiques (pratique sportive individuelle), des apports pédagogiques, ainsi qu'une préparation à l'examen (contrôles écrits et oraux, pratique sur le terrain).

Un stage d'observation en piscine sera proposé à l'apprenant. Facultatif, il pourra durer de 1 à 4 demi-journées et permettra au stagiaire de suivre un Maître-Nageur Sauveteur dans l'exercice de ses fonctions, en particulier pour découvrir l'aspect de surveillance d'un point de baignade.

### Article 1

Pendant le déroulement de l'action de formation, les stagiaires doivent se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité de l'établissement d'accueil.

**Ils s'engagent à participer à l'ensemble des séquences et à effectuer les travaux demandés.**

### Article 2

L'APC 49 se réserve le droit :

- D'annuler les stages dont le quota n'est pas atteint ;
- De reporter les dates de cours ou de stage en cas d'impossibilité de fonctionnement mais aussi en cas d'un risque important mettant en danger le reste du groupe (pandémie – grippale). En cas de pandémies, les consignes officielles à cette période devront être strictement respectées par les stagiaires et l'équipe encadrante. Le non-respect de ces consignes entraînera l'annulation de la formation.

### Article 3

Toute formation commencée est due, le ou les règlements ne pourront être restitués. Le montant de la formation correspond au coût de l'action de formation. **En cas d'échec à l'examen final une session de rattrapage sera mise en place en mai (coût supplémentaire 25€).**

### Article 4 - Clauses de rétraction ou de résiliation :

Dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention, le demandeur peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 5

L'APC 49 a contracté pour ses stagiaires une assurance responsabilité civile couvrant les heures de formation et le trajet. Celle-ci ne dispense pas les stagiaires de contracter une assurance en responsabilité civile personnelle. Les stagiaires seront sensibilisés à cette obligation qui seule garantit les conséquences de leurs actes vis-à-vis des tiers.

### Article 6

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

### Article 7

Mr / Mme / Mlle \_\_\_\_\_ s'engage à suivre en entier les différents stages de formation en vue de la préparation à l'examen de BNSSA dispensé par l'Association de Protection Civile du Maine-et-Loire.

**En cas d'absences répétées du stagiaire (trois absences sur cours réglementation + piscine), ce qui met en jeu la validation du stage, l'APC 49 et les formateurs se réservent le droit de ne pas présenter le candidat à l'examen final, le coût de la formation restera dû à l'association. (4<sup>ème</sup> absence LR/AR formalisée).**

**Date & Signature du participant :**



# # SESAME

## VERS LE METIER D'ANIMATEUR DE LOISIRS ET SAUVETEUR AQUATIQUE



### Une Bourse de 2 000 euros pour vous former !

## INTÉRESSÉ(E) ? CONTACTEZ-NOUS

Service Départemental à la  
Jeunesse, à l'Engagement et  
aux Sports de Maine-et-Loire  
02 41 72 47 43

[ce.sdjes49@ac-nantes.fr](mailto:ce.sdjes49@ac-nantes.fr)



## PUBLIC VISÉ

Le SESAME s'adresse prioritairement à des jeunes, filles ou garçons, de 17 à 25 ans sans qualification professionnelle et résidant en zone rurale ou en quartier prioritaire.

Il est nécessaire de savoir nager et d'avoir une bonne condition physique même si vous pourrez vous perfectionner lors de votre formation.



### # SESAME, C'EST LA GARANTIE DE FORMATIONS COURTES, PRATIQUES, RESPONSABILISANTES ET 100% PRISES EN CHARGE !



direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
Maine-et-Loire

## UN JOB AU SERVICE DES AUTRES

### UN PARCOURS DE FORMATION ACCOMPAGNÉ

Vous aimez le contact avec les enfants, les ados et travailler en équipe? Alors le BAFA est fait pour vous ! Grâce à cette formation, vous apprendrez les rudiments de l'animation et pourrez ainsi contribuer à l'épanouissement des enfants et adolescents lors de leur temps de loisirs.

#### UN BAFA

2 sessions de formation (de 8 à 10 jours) ainsi qu'un stage pratique de 14 jours vous permettront de décrocher en 6 mois votre BAFA, diplôme indispensable pour exercer en tant qu'animateur dans les centres de loisirs, centres de vacances et accueils périscolaires.

#### UN BNSSA

Des entraînements chaque semaine et des séances théoriques pendant 6 mois doivent vous permettre de vous présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) dans les meilleures conditions. En cas de réussite, vous pourrez ensuite assurer la surveillance des baignades et piscines.

#### UN ACCOMPAGNEMENT

Vous bénéficierez d'un accompagnement dans vos démarches de formation (ex: recherche de stages) et d'insertion socioprofessionnelles.

## DES PROFILS RECHERCHÉS

Le secteur propose de nombreuses offres dans diverses structures (collectivités, piscines, clubs de vacances, campings, parcs d'attractions, associations, etc.). Motivé et mobile, vous n'aurez pas de difficultés pour trouver un emploi pendant les périodes de vacances.

Votre double qualification vous permettra plus facilement de trouver des missions tout au long de l'année.

En alternant entre animateur et sauveteur aquatique, pas de monotonie, vous diversifiez vos interventions professionnelles.



"Plus qu'un job, un  
engagement citoyen au  
service des autres"